



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1474^e SÉANCE : 10 JUIN 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1474) | 1 |
| Hommage aux Présidents sortants | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) : | |
| Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/9233) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 10 juin 1969, à 15 heures.

Président : M. SOLANO LOPEZ (Paraguay).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1474)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/9233).

Hommage aux Présidents sortants

1. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Avant d'aborder l'ordre du jour, je désire user des prérogatives de la présidence pour rendre un chaleureux hommage à M. Shahi, ambassadeur du Pakistan, et à M. Khatri, ambassadeur du Népal, qui ont respectivement assuré la présidence du Conseil en mai et en avril derniers.

2. Je ne rappellerai pas les éminentes qualités de nos deux collègues, car le Conseil les connaît fort bien et je ne voudrais pas blesser leur modestie. Mais je tenais, par ces quelques mots, à exprimer les sentiments sincères qui m'animent.

3. M. KHATRI (Népal) (*traduit de l'anglais*) : De cette place confortable d'ancien président, je suis heureux, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations alors que vous vous apprêtez à diriger les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois de juin. Je tiens à vous assurer du concours sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions.

4. Je tiens d'autre part à rendre hommage à M. Shahi, notre collègue du Pakistan, pour la manière dont il a dirigé les affaires du Conseil pendant le mois dernier. En effet, sa présidence a été si parfaite et si efficace que le Conseil a pu se dispenser de tenir aucune séance.

5. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour les paroles généreuses que vous avez eues à mon égard; je voudrais profiter de l'occasion pour dire à vous-même et aux autres membres du Conseil toute ma reconnaissance pour la courtoisie et l'inlassable concours qu'ils m'ont

accordés lorsque je présidais, en avril, les travaux de ce conseil.

6. M. SHAHI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier du fond du coeur pour les paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard à propos de mon tour de présidence au Conseil de sécurité. De mon côté, je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations alors que vous vous apprêtez à diriger les travaux de ce conseil pendant le mois de juin. Nous aurons d'importantes questions à traiter, et je n'ai aucun doute que, sous votre direction éclairée et sage, le Conseil parvienne à progresser de concert vers des décisions unanimes.

7. Enfin, je voudrais rendre hommage à l'ambassadeur Khatri, du Népal, pour le talent et le bon sens remarquables avec lesquels il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/9233)

8. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce ont demandé à participer au débat sur la question dont le Conseil est saisi. Conformément à l'usage, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de ces trois pays à prendre place à la table du Conseil afin de participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. D. S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

9. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen de l'ordre du jour de sa séance d'aujourd'hui; je rappelle que le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 3 décembre 1968 au 2 juin 1969. Ce rapport fait l'objet du document S/9233 et a été distribué au milieu de la semaine dernière.

10. Les consultations qui ont eu lieu entre les membres du Conseil, avant la présente séance, ont permis de rédiger un projet de résolution. Celui-ci a été distribué aux membres

du Conseil dans toutes les langues de travail. Je voudrais cependant demander au Secrétaire général adjoint de bien vouloir donner lecture de ce texte.

11. M. CHACKO (Secrétaire général adjoint par intérim chargé des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité) [*traduit de l'anglais*] : Voici le texte du projet de résolution :

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que, selon le rapport du Secrétaire général, en date du 3 juin 1969 (S/9233), la présence de la Force des Nations Unies à Chypre demeure nécessaire dans les circonstances présentes si l'on veut que la paix soit maintenue dans l'île,

"Notant que le Gouvernement chypriote est convenu que, en raison de la situation qui règne dans l'île, il est nécessaire de maintenir la Force des Nations Unies en fonctions au-delà du 15 juin 1969,

"Notant que l'amélioration de la situation à Chypre s'est maintenue durant la période considérée, comme il ressort des observations contenues dans le rapport,

"1. Réaffirme ses résolutions 186 (1964) du 4 mars, 187 (1964) du 13 mars, 192 (1964) du 20 juin, 193 (1964) du 9 août, 194 (1964) du 25 septembre et 198 (1964) du 18 décembre 1964, 201 (1965) du 19 mars, 206 (1965) du 15 juin, 207 (1965) du 10 août et 219 (1965) du 17 décembre 1965, 220 (1966) du 16 mars, 222 (1966) du 16 juin et 231 (1966) du 15 décembre 1966, 238 (1967) du 19 juin et 244 (1967) du 22 décembre 1967, 247 (1968) du 18 mars, 254 (1968) du 18 juin et 261 (1968) du 10 décembre 1968, ainsi que les consensus exprimés par le Président à la 1143^{ème} séance, le 11 août 1964, et, à la 1383^{ème} séance, le 24 novembre 1967;

"2. Prie instamment les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération et de poursuivre résolument leurs efforts concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil de sécurité, en mettant à profit de façon constructive le climat et l'occasion propices actuels;

"3. Prolonge à nouveau d'une période prenant fin le 15 décembre 1969 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, qu'il a créée par sa résolution 186 (1964), dans l'espoir que des progrès suffisants dans la voie d'une solution finale auront été accomplis d'ici là pour permettre le retrait de la Force ou une réduction substantielle de son effectif."

12. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Plusieurs représentants ont exprimé le voeu de faire des déclarations avant que le Conseil ne passe au vote sur le projet de résolution dont on vient de nous donner lecture. Je vais leur donner la parole comme ils l'ont demandé, dans l'ordre où ils se sont fait inscrire. Le premier orateur est le représentant de Chypre; je lui donne la parole.

13. M. ROSSIDES (Chypre) [*traduit de l'anglais*] : Le Conseil est saisi de la question de la reconduction du

mandat de la Force des Nations Unies à Chypre et il dispose d'un rapport du Secrétaire général. Ce rapport décrit avec exactitude et objectivité les événements des six derniers mois. Il montre que l'amélioration de la situation s'est maintenue, que le calme a régné, que les relations entre Chypriotes grecs et turcs continuent de s'améliorer et qu'il y a eu un accroissement notable du nombre des contacts entre les membres des deux collectivités.

14. Il y a des indices rassurants, dit le rapport, d'une meilleure entente au niveau des villages du fait d'une coopération croissante dans les services publics et l'agriculture. Ainsi les agriculteurs chypriotes turcs participent au travail de conservation du sol financé par le gouvernement et au programme alimentaire mondial, de même qu'à la création de réserves d'eau au bénéfice des villages chypriotes turcs. Le rapport ajoute, dans ce contexte, que le gouvernement est disposé à accorder des prêts aux Chypriotes turcs aux mêmes conditions que celles dont bénéficient les agriculteurs chypriotes grecs; il les aidera par tous les moyens et offre de construire de nouvelles routes publiques conduisant aux villages turcs, à condition bien entendu que ces routes soient accessibles à la population tout entière et ne soient pas bloquées.

15. Les Chypriotes turcs peuvent avoir la pleine assurance que, chaque fois que la coopération remplace l'obstruction, le gouvernement réagit de manière à la fois rapide et généreuse.

16. Cependant, dans le domaine économique, le rapport déclare qu'il ne s'est pas produit le rapprochement souhaité parce que les dirigeants chypriotes turcs visent à une économie séparée avec l'aide financière de la Turquie. Dans son rapport, le Secrétaire général exprime l'espoir "... que la tendance actuelle au développement économique distinct pourra être bientôt renversée, de façon que les ressources humaines et autres de toute l'île puissent être pleinement utilisées dans l'intérêt de tous les Chypriotes." [S/9233, par. 60].

17. Il est évident que le développement économique dans la séparation ne saurait réussir et qu'il jouera contre les intérêts de tous, mais surtout contre ceux des Chypriotes turcs eux-mêmes.

18. Dans différents rapports publiés depuis mars 1966, le Secrétaire général a mentionné le désir qu'à la grande majorité des populations de Chypre — grecque et turque — de vivre de concert dans la paix et la concorde et de reprendre leurs anciennes relations amicales dans un esprit de conciliation et de coopération. Il songe aux rapports S/8446, S/8914 et à ceux qui les ont précédés. Cela est encore confirmé par la bonne volonté que mettent les deux parties à coopérer lorsque aucun obstacle ne vient entraver cette coopération.

19. Ce sont là des faits encourageants. Peut-être ne sont-ils pas aussi rapides et vastes que nous l'aurions souhaité, mais il y a une évolution constante dans la bonne direction. Malgré tous les obstacles, une plus grande entente s'instaure entre Chypriotes grecs et turcs, une plus grande coopération se développe et il y a une conscience croissante des intérêts communs qui les unissent, dépassant de loin les divergences

et dissensions artificielles qui s'opposent à leur évolution commune vers la paix et le progrès.

20. Le Secrétaire général attache une importance légitime à la nécessité de continuer de normaliser la situation. Il avait déjà souligné cette tendance dans de précédents rapports.

21. Le retour à la normale, les conversations entre les collectivités en vue de trouver une solution du problème représentent des efforts parallèles et interdépendants. La solution de tout problème — le problème de Chypre n'y fait pas exception — dépend dans une large mesure de l'établissement d'une atmosphère de confiance mutuelle par le contact et la conciliation.

22. Dans ce sens, le rapport attire l'attention sur deux aspects à l'égard desquels il ne s'est pas produit les progrès nécessaires, si tant est qu'il y ait eu progrès. Il s'agit a) du problème du désengagement militaire, surtout dans les régions d'affrontement proche; et b) de l'absence constante de réaction aux mesures de normalisation prises par le gouvernement en ce qui concerne la liberté de mouvement, comme il est mentionné au paragraphe 55 du rapport et également au paragraphe 79 sous la rubrique "observations". L'un et l'autre de ces aspects ont été relevés également dans les observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport de décembre 1968 (S/8914)¹.

23. Pour ce qui est du premier élément, le désaffrontement en quelque sorte, mon gouvernement, désireux de contribuer à la normalisation, a déclaré qu'il est disposé à coopérer à ce désaffrontement [1398^{ème} séance, par. 20]. Il s'agit là cependant d'une question dans laquelle mon gouvernement ne saurait procéder de manière unilatérale sans qu'il y ait de mesures correspondantes prises par l'autre partie.

24. Il convient de relever, toutefois, que le rapport signale que le gouvernement a cessé de mettre l'accent sur l'aspect militaire, au moyen de mesures diverses, comme cela est indiqué au paragraphe 20. Mais inversement, et de façon regrettable, dans les enclaves chypriotes turques on constate que le recrutement et la préparation militaire s'intensifient, de même que l'entraînement se poursuit fébrilement, comme il ressort du paragraphe 21. Nous espérons que la question sera dûment examinée et qu'il apparaîtra qu'il ne s'agit que d'une anomalie passagère.

25. En ce qui concerne le deuxième aspect dont parle le rapport, à savoir l'absence de réaction aux mesures unilatérales de normalisation prises par le gouvernement, ce qui fait que subsiste la privation de liberté de mouvement pour toute la population, je me bornerai à citer le paragraphe 55 du rapport, dont voici le texte :

"Alors que les Chypriotes turcs peuvent se déplacer librement dans toute l'île, sauf dans quelques zones où seuls les militaires peuvent pénétrer" — et l'on doit noter que dans les régions militaires non ouvertes aucun civil de quelque origine qu'il soit ne peut entrer —, "l'accès aux enclaves chypriotes turques, à un certain nombre de

villages chypriotes turcs et à certaines routes continue d'être refusé aux Chypriotes grecs. Ce qui est particulièrement regrettable, c'est que toute la population n'ait pas librement accès aux principales routes publiques..." [S/9233, par. 55.]

telles que celles de Nicosie à Kyrenia et quatre autres routes de grandes communications qui sont citées. Le rapport continue :

"Cette situation anormale risquerait, si l'on n'y remédie, de troubler le climat favorable actuel... alors que les Chypriotes grecs continuent d'être empêchés d'utiliser certaines des routes principales de la République." [ibid.]

26. Dans ses observations, au paragraphe 79, le Secrétaire général revient à cet aspect important, recommandant que la liberté de déplacement soit accordée sur toutes les routes à toute la population de Chypre.

27. En ce qui concerne les entretiens entre les collectivités dont traite le rapport au paragraphe 61, ceux-ci se déroulent assez lentement, tout en marquant quelques progrès, et un terrain d'entente a été trouvé sur plusieurs points. Ces entretiens ont également beaucoup contribué à la création d'un climat plus favorable. De ce point de vue, la normalisation parallèle de la situation, dont j'ai déjà parlé, est de la plus grande importance pour le progrès des entretiens.

28. Les difficultés relatives à ces conversations ne devraient cependant pas être sous-estimées, surtout si l'on songe aux influences et pressions extérieures qui ne seront peut-être pas toujours aussi constructives qu'on s'y attendait. Comme M. Clerides et M. Denktash l'ont fort justement signalé : "Les entretiens étaient poursuivis avec bonne volonté et résolution, mais il n'était pas possible de faire des progrès rapides... Il valait mieux qu'ils procèdent lentement et prudemment plutôt que de se mettre dans une situation difficile en agissant avec trop de précipitation." La création récente de sous-comités, chargés de s'occuper de certaines questions, constitue un autre pas en avant vers la compréhension et l'accommodement sur une plus grande échelle.

29. Toute solution, pour être durable et pour aboutir à une paix durable elle aussi, doit être applicable en pratique et se fonder sur la conciliation et la coopération du peuple dans un Etat unitaire — dans ce cas, sur une base concertée — et non pas dans la division et l'antagonisme qui en résulte. Le bien-fondé, la solidité donc du fond de la solution est — et c'est ainsi que ce doit être — de la plus grande importance pour la population de Chypre dans son ensemble et pour tous ceux qui lui veulent du bien et qui désirent voir ses problèmes véritablement résolus. Une solution contre nature, une solution forcée ou entraînant la division, avec tous les éléments d'anormalité et d'impossibilité qu'elle comporterait, ne pourrait que conduire à des problèmes plus graves et plus dangereux encore et menacer la paix.

30. Mon président, l'archevêque Makarios, parlant récemment à ce propos, a dit notamment :

"... Les Chypriotes grecs... ne voulaient pas priver les Chypriotes turcs de leurs droits politiques ou autres; ils

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1968.

avaient au contraire l'intention de céder certains privilèges à la communauté chypriote turque, mais non pas au point d'aller au-delà de la zone de sécurité qu'exigent l'unité de l'Etat et l'avenir de l'île."

Il a également souligné que les difficultés auxquelles on s'est heurté dans les entretiens entre les collectivités devraient conduire à une intensification des efforts en vue d'une solution démocratique qui garantirait les intérêts de la population de Chypre dans son ensemble et assurerait une paix permanente.

31. Nous espérons ardemment que la persévérance dans les entretiens actuels, poursuivis dans une atmosphère de bonne volonté et dans une plus large perspective, permettra d'éviter des excès dangereux et conduira, dans un esprit de compréhension et d'unité, à une solution saine, applicable et durable, dans l'intérêt de la population de Chypre tout entière. Cette solution sera nécessairement conforme aux principes démocratiques, aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. La paix est l'oeuvre de la justice et non de la force; c'est dans la justice, dans la compréhension et dans l'unité que nous pouvons édifier la paix.

32. Le Secrétaire général estime que l'oeuvre de maintien de la paix de la Force des Nations Unies est indispensable dans les circonstances actuelles et qu'il est nécessaire de renouveler son mandat. Il propose donc une prorogation de six mois. Mon gouvernement a donné son accord à cette proposition.

33. A ce propos, je voudrais déclarer officiellement combien nous apprécions le travail de la Force des Nations Unies à Chypre, tant celui de la Force elle-même que celui du représentant spécial du Secrétaire général. Je sais cette occasion pour dire notre reconnaissance au Secrétaire général pour la sollicitude sincère et objective qu'il porte au problème de Chypre et à son évolution dans la paix. Son attachement à la Charte et à la cause de la paix s'exprime dans tous ses efforts, et son intégrité intellectuelle représente le plus grand atout des Nations Unies. Ses efforts pour aboutir à une solution juste et pacifique du problème de Chypre sont profondément appréciés.

34. Nous tenons également à remercier sincèrement ses conseillers, spécialement les Sous-Secrétaires généraux, M. Bunche et M. Rolz-Bennett, pour leurs efforts dévoués et leur importante contribution. Je voudrais aussi consacrer une mention particulière au représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, dont la compétence, l'expérience diplomatique et le tact ont contribué de manière très constructive aux travaux des Nations Unies à Chypre.

35. Nous voudrions exprimer également au général Martola notre estime et notre respect pour la manière efficace dont il commande la Force.

36. Enfin, nous voudrions une fois de plus dire officiellement combien nous sommes reconnaissants aux pays dont les contributions précieuses en contingents militaires et en fonds permettent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

37. Le *PRESIDENT (traduit de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

38. M. ERALP (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : Le Conseil se réunit, une fois encore, dans des circonstances plus ou moins propices, pour proroger le mandat de la Force de maintien de la paix à Chypre. Le rapport du Secrétaire général du 3 juin [S/9233] reflète l'atmosphère de calme relatif qui prévaut dans l'île et le climat d'espoir et d'attente qui existe en général. Nous devons de la reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs immédiats pour l'amélioration continue de la situation, amélioration due à leurs efforts patients et inlassables pour poursuivre le présent effort de maintien de la paix à Chypre au niveau le plus élevé.

39. Nous sommes également reconnaissants aux dirigeants compétents et efficaces de la Force, à son commandant, le général Martola, et au représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, pour la façon diligente et pleine de tact dont ils traitent les nombreuses situations compliquées et délicates qui se présentent souvent.

40. Mon gouvernement est pleinement sensible à la façon généreuse et désintéressée dont les pays qui apportent des contributions en hommes et en fonds pour l'effort de maintien de la paix à Chypre maintiennent leur précieux appui. A cet égard, je ne puis manquer d'exprimer l'avis de mon gouvernement que, pour que la tendance actuelle encourageante continue à Chypre et pour que les tentatives faites pour arriver à une solution pacifique et à un accord concerté réussissent, il faut que la Force soit maintenue à son effectif et à son efficacité actuels et qu'elle soit en tout temps capable de faire face à des situations inattendues qui pourraient se présenter et compromettre les efforts de paix.

41. L'atmosphère d'espoir et d'attente dont je viens de parler découle essentiellement des entretiens exploratoires entre collectivités qui ont lieu en ce moment à Chypre, en raison du fait qu'ils pourraient conduire à un règlement final ayant l'accord de toutes les parties intéressées. Le Secrétaire général, dans l'appel qu'il a adressé aux parties le 26 mars, disait sa préoccupation devant le rythme lent auquel progressent ces entretiens. Mon gouvernement a déclaré officiellement qu'il souhaitait lui aussi vivement la réalisation d'un accord rapide, mais il est parfaitement conscient de la nature délicate de ces entretiens, et il estime qu'il y a lieu d'accorder aux négociateurs toutes possibilités de trouver un terrain d'entente quant au régime constitutionnel dans lequel les deux communautés de l'île seront appelées à vivre ensemble dans la paix.

42. Pendant que ces conversations se déroulent, des dirigeants responsables chypriotes grecs ont fait certaines déclarations qui ne sont pas de nature à faciliter le progrès de ces conversations. Le Secrétaire général parle de certaines de ces déclarations dans les paragraphes 66 et 68 de son rapport. J'ai entre les mains le texte d'autres déclarations que je pourrais mettre à la disposition du Conseil. L'impression malheureuse que l'on tente de donner dans de telles déclarations est qu'un gouvernement purement grec a toujours existé et continue d'exister à Chypre, un gouvernement qui, par pure grandeur d'âme, est maintenant prêt à accorder certains droits et privilèges à une minorité turque.

Ceux qui connaissent le problème savent, bien entendu, que tel n'est pas le cas.

43. La République de Chypre a été conçue et créée sur la base de l'existence de deux communautés. En tant que cofondatrice de la République, la communauté turque qui, aux termes de la constitution de l'île, jouit de certains droits bien définis et qui, depuis plus de cinq ans, lutte pour survivre et pour défendre ces droits, ne demande pas des privilèges offerts par charité. Elle n'est pas prête à céder, à la table de conférence, ces droits sacrés qu'elle défend depuis cinq ans au risque de son existence même. Cette communauté a décidé d'avoir des entretiens avec la communauté grecque pour mettre au point un système grâce auquel les deux communautés pourraient vivre ensemble dans un Etat unitaire — je répète, dans un Etat unitaire — dans le cadre duquel leur identité en tant que communautés ne serait pas entamée et où elles pourraient diriger, elles-mêmes, leurs affaires locales et communales. Il n'y a point là de tendance à la division. Il n'y a pas la moindre intention de créer un Etat dans l'Etat, comme on l'a faussement prétendu. Pourtant, les déclarations des dirigeants chypriotes grecs et le ton de la presse chypriote grecque tendent à créer un sentiment de dépression dans la communauté turque et à faire naître des doutes quant à la question de savoir si le régime chypriote grec tentera jamais sérieusement d'arriver à une solution autre que celle qu'il voudrait imposer.

44. Mon gouvernement, qui a mis tous ses espoirs dans les entretiens intercommunaux, ne peut pas faire davantage que de conseiller la patience et la persévérance, dans l'espoir que la raison et la modération prévaudront.

45. Il y a, dans le rapport du Secrétaire général, certains points dont a parlé cet après-midi l'ambassadeur Rossides. L'un de ces points vise ce qu'on appelle la liberté de mouvement. Il serait utile que le Conseil comprenne certains aspects de ce problème. Depuis les mesures de normalisation adoptées par l'administration chypriote grecque, les Turcs sont, en fait, libres de circuler dans la plus grande partie de l'île. Cela, évidemment, ne comprend pas les zones que l'on appelle limitées, qui sont sous contrôle grec et dans lesquelles non seulement les Turcs, mais même les autorités de la Force de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas admis. Il est intéressant de signaler que la superficie de ces zones limitées grecques est, en fait, plus grande que les régions sous contrôle de la communauté turque. En outre, les Turcs se rendent dans les régions contrôlées par les Grecs sous le contrôle non constitutionnel de la police grecque et sous la juridiction illégale et non constitutionnelle de tribunaux exclusivement grecs. Par ailleurs, les autorités grecques voudraient que les régions contrôlées par les Turcs soient complètement ouvertes aux Chypriotes grecs, à la condition — et c'est là le point noir — que l'autorité de l'administration grecque soit valable dans ces régions, ce qui, en fait, placerait les régions turques sous la souveraineté et le contrôle d'un régime non constitutionnel.

46. Les entretiens intercommunaux qui ont maintenant lieu à Chypre ont pour objectif d'arriver à un accord entre les deux communautés sur la façon dont elles pourraient, une fois encore, vivre ensemble sous l'égide d'une constitu-

tion élaborée de concert. Entre-temps, peut-on raisonnablement s'attendre que l'une des parties se soumette, en pratique, à l'autorité *de facto* de l'autre ? Une fois que les prétentions à une telle autorité *de facto* sont écartées, de nombreux Grecs entrent, en fait, dans les régions turques en prévenant à l'avance. C'est le moins que l'on puisse faire dans les circonstances actuelles et jusqu'à ce qu'un régime durable soit créé par un accord.

47. Un autre point mentionné dans le rapport est la prétendue réorganisation des unités de défense chypriotes turques, à leur équipement et à l'allégation selon laquelle des armes lourdes seraient fabriquées dans le secteur turc. L'information qui nous vient de la communauté turque est que, en réalité, aucune réorganisation n'a eu lieu. Pour ce qui est de la prétendue augmentation des effectifs des forces de défense chypriotes turques, je voudrais renvoyer le Conseil au paragraphe 22 du précédent rapport du Secrétaire général, où il déclare que :

“... Les dirigeants chypriotes turcs ont annoncé leur décision de ramener la durée du service de trois à deux ans. Il a été également indiqué que près de 750 jeunes gens qui avaient terminé leur service dans les unités de combattants avaient quitté l'île pour faire des études universitaires en Turquie.” [S/8914, par. 22.]

48. Ce qui, en fait, a eu lieu, c'est que le nombre de ceux qui ont été libérés du service de défense est plus élevé que celui des nouveaux conscrits. L'allégation des Chypriotes grecs relative à l'établissement d'une manufacture d'armes est dépourvue de tout fondement et n'est pas corroborée par les observations de la Force des Nations Unies. Mais, en dehors de toute autre considération, je serais surpris que le Conseil ne soit pas frappé de l'absurdité qu'il y a à s'appesantir longuement sur les préparatifs de défense des Chypriotes turcs. Le déséquilibre qui existe entre les forces qui s'opposent dans l'île, du point de vue des effectifs, des ressources et des armements, est immense. Les Chypriotes grecs importent librement des armes de l'étranger et maintiennent une armée illégale considérable, capable d'écraser d'un seul coup la résistance turque. Le fait que la Force n'est pas en mesure d'empêcher une telle attaque a été prouvé par les événements de novembre 1967, avec les conséquences que l'on connaît.

49. Dans ces conditions, la communauté turque peut-elle, en toute équité, être blâmée pour essayer de conserver son faible potentiel de défense ? Peut-on la blâmer de commencer à faire preuve d'inquiétude quant aux motifs qui inspirent la campagne de presse chypriote grecque contre les préparations défensives turques lorsqu'elle se souvient que c'est justement une telle campagne qui a été le prélude aux attaques chypriotes grecques de décembre 1963 ?

50. Il n'est pas dans mes intentions de faire entrer dans ce débat les questions qui se posent au jour le jour concernant la situation à Chypre. Le souci essentiel de mon gouvernement à Chypre est de maintenir une atmosphère de calme, dégagée de déclarations inflammatoires et d'attitudes provocantes, afin que les conversations actuellement en cours puissent se poursuivre et progresser vers leur objectif si important. La façon dont nous voyons la chose, c'est que le peuple de Chypre, qu'il soit grec ou turc, devra vivre uni

dans la paix et qu'il doit avoir la possibilité d'élaborer le système démocratique dans le cadre duquel il devra vivre uni. En tant que gouvernement, nous ne pouvons qu'encourager la communauté turque à arriver à un règlement pacifique et qu'essayer de dissiper le sentiment de dépression et de désespoir qui parfois l'envahit. Nous croyons fermement qu'avec de la bonne volonté des deux côtés, nous pourrions, pour reprendre les paroles de Shakespeare, "parmi les orties de la discorde, cueillir la fleur de la sécurité".

51. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Grèce à qui je donne maintenant la parole.

52. **M. BITSIOS** (Grèce) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous remercier ainsi que les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de faire quelques observations au sujet de la question qui est à l'ordre du jour de cette séance.

53. Le ton des débats aux Nations Unies reflète d'habitude assez fidèlement le degré de tension émanant d'un différend. Le Conseil avait noté avec satisfaction le climat de détente qui avait prévalu à sa séance de décembre 1968 [1459^{ème} séance]. Il était en harmonie avec l'évolution vers le calme à Chypre même. Aujourd'hui comme alors, l'enjeu reste trop grand et la situation trop délicate pour que nous nous adonnions à d'autres pensées que celle qui nous amène vers l'espoir d'une pacification complète, plus que jamais nécessaire.

54. Le Conseil votera tout à l'heure sur la prorogation du stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies. Nous espérons que son vote sera affirmatif, car si un meilleur climat a pu s'établir et se maintenir à Chypre, cela est dû en grande partie à l'oeuvre de paix accomplie par la Force dans l'île. L'importance des services rendus par elle est évidente à tous et il serait juste de dire que Chypre constitue un exemple frappant de la façon très efficace dont les Nations Unies peuvent contribuer à maintenir la paix dans un cas concret, aussi délicat soit-il.

55. **L'UNFICYP** marque une étape dans l'histoire de la coopération internationale, et je voudrais ici assurer les pays qui participent à la Force, ainsi que les pays qui aident à faire face à ses dépenses, que leur geste de solidarité internationale est hautement apprécié par le Gouvernement hellénique. De son côté, la Grèce est résolue à continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à l'amélioration constante de la situation à Chypre et pour encourager l'acheminement rapide vers une solution du problème. Dans ce but, elle maintiendra au même niveau que par le passé sa contribution aux dépenses de la Force, contribution qui s'élève déjà à plus de 7 millions de dollars.

56. Nous sommes heureux de constater que le rapport du Secrétaire général, qui porte la marque de clarté, d'objectivité et de concision à laquelle nous sommes déjà habitués, fait état d'une réduction substantielle d'incidents dans l'île et confirme que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu de violations importantes de cessez-le-feu.

57. Sur le plan des relations entre les Chypriotes grecs et turcs, le rapport contient une indication empreinte de

quelque optimisme : ces relations, nous dit le Secrétaire général, ont continué à s'améliorer pendant la période écoulée et les contacts entre Grecs et Turcs se sont accrus de façon marquante, notamment dans le domaine économique et social. Pourtant, certaines détériorations sont relevées dans les paragraphes 21, 22 et 23 du rapport sous le titre "Eléments armés chypriotes turcs". Certaines anomalies subsistent également et le Secrétaire général nous rappelle que les Chypriotes grecs ne jouissent pas encore d'une liberté de mouvement dans certains secteurs de l'île, tandis que les Chypriotes turcs peuvent se déplacer librement dans l'ensemble du territoire. Le Secrétaire général exprime l'espoir qu'il sera remédié à cette situation.

58. La constatation de **U Thant**, selon laquelle l'atmosphère continue d'être favorable pour la conduite des pourparlers, est encourageante. Il nous faut aussi prendre note de la remarque par laquelle il affirme que si les parties au dialogue font preuve de "bonne volonté et des qualités d'homme d'Etat, il devrait être possible de trouver un terrain commun . . .".

59. Le Conseil sait que mon pays a soutenu avec énergie et encouragé de toutes ses forces l'amorce d'un dialogue entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Ce dialogue, qui a rendu possible le rétablissement du calme dans l'île, se poursuit toujours. Certains se demandent, non sans quelque impatience parfois, pourquoi il dure si longtemps. Sans vouloir dire qu'il est bon que les pourparlers s'éternisent, je dois faire remarquer que leur continuation pendant un temps relativement long n'est pas sans explication. En effet, quiconque s'est penché sur la question chypriote doit savoir qu'elle ne se prête guère à une solution facile ni rapide. Le temps, la patience, le maintien prolongé d'un climat pacifique, sont des facteurs essentiels dont nous savions dès le début qu'il fallait tenir compte.

60. Qu'on ne pense pas, après ce que je viens de dire, que le Gouvernement grec ferait son affaire d'atermoiements injustifiables dans la conduite des négociations. Tout au contraire, la Grèce se rend très bien compte des difficultés financières et autres qui résultent du maintien de la Force à Chypre et de la nécessité de mettre au plus tôt à profit le climat favorable qui prévaut à l'heure actuelle. Mais ce qui est plus important encore que les considérations économiques, c'est l'aspect politique directement lié au facteur temps. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, exprimé le 26 mars de cette année, "que le facteur temps a son importance dans le cas présent" et qu'il est à redouter qu'un délai trop long ne compromette le règlement du problème au lieu de le faciliter.

61. Avant de conclure, je voudrais exprimer au Secrétaire général les remerciements les plus chaleureux et les plus sincères du Gouvernement hellénique pour l'infinie patience avec laquelle il continue d'aborder ce problème. Le chroniqueur de l'affaire de Chypre lui accordera, sans aucun doute, la part qui lui revient de droit dans l'énorme effort qu'a nécessité le maintien de la paix dans l'île et autour d'elle. Je me borne à dire que sa profonde sagesse, son immense prestige moral et sa vaste expérience font de lui, à Chypre comme ailleurs, cette fois-ci comme tant d'autres, un allié inestimable de tous ceux qui sont épris de paix et militent en faveur de la conciliation.

62. Nous ne sommes pas moins reconnaissants à ses collaborateurs directs, tant ici à New York que sur place à Chypre. Je viens de nommer le Dr Ralph Bunch, M. Rolz-Bennett, le général Martola ainsi que M. Osorio-Tafall, qui a poursuivi avec acharnement et avec un sentiment élevé du devoir la mission que U Thant lui a confiée.

63. La Grèce, dans son désir profond de paix, continuera à donner son entier soutien à cette équipe internationale qui, sous la conduite éclairée du Secrétaire général, travaille inlassablement pour aider à établir la pacification définitive de Chypre sur la base de la bonne entente entre Chypriotes grecs et turcs. Nous demeurons fermement convaincus que cette entente est possible et nécessaire, et nous allons poursuivre sans relâche nos efforts visant à la transformer en réalité tangible et durable.

64. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Je n'ai plus sur ma liste d'autres orateurs désirant prendre la parole avant le vote. En conséquence, je propose au Conseil de se prononcer sur le projet de résolution dont on a donné lecture il y a un instant.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté².

65. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Un certain nombre de membres du Conseil ont exprimé le désir d'expliquer leur vote après le vote. Je vais leur donner la parole dans l'ordre dans lequel ils se sont inscrits sur ma liste. Le premier d'entre eux est le représentant de la Finlande.

66. M. JAKOBSON (Finlande) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de vous présenter, en votre qualité de président du Conseil, les vœux les plus sincères de ma délégation. Nous savons qu'à la présidence vous saurez user avec efficacité et impartialité des pouvoirs qui vous sont confiés.

67. Je tiens aussi à rendre hommage à l'ambassadeur Khatri, du Népal, et à l'ambassadeur Shahi, du Pakistan, qui ont présidé respectivement ce conseil en avril et en mai derniers et qui, tous deux, en sont des membres éminents.

68. Il ressort du dernier rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies à Chypre que l'amélioration constatée sur la situation dans l'île s'est maintenue. L'île a été calme, d'une manière générale, et l'on n'a enregistré aucun incident majeur. Les entretiens intercommunautaires qui se sont poursuivis pendant plus d'une année ont apporté certains progrès et le contact a été maintenu. Les efforts patients et discrets du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, se poursuivent également. Cependant, il faut reconnaître qu'aucun progrès substantiel n'a pu être accompli encore sur les problèmes fondamentaux qui séparent les deux communautés à Chypre. Cette constatation nous déçoit profondément. Chacun connaît les difficultés considérables qui se dressent sur la voie d'un accord et l'on ne saurait ignorer les appels répétés à la patience qui ont été adressés au Conseil. Il faut

pourtant accorder aussi une attention particulière à l'aver-tissement du Secrétaire général, qui nous a dit qu'un trop long délai serait de nature à entraver plutôt qu'à faciliter un règlement. Il faut donc que les deux parties fassent maintenant un effort déterminé pour mettre les entretiens intercommunautaires en marche afin de parvenir à une solution juste et pacifique.

69. Dans les circonstances actuelles, l'opération de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre doit manifestement se poursuivre. Comme l'a dit le Secrétaire général, la Force des Nations Unies représente un élément indispensable pour maintenir et améliorer encore l'atmosphère favorable qui règne dans l'île, ainsi que pour encourager les mesures vers la normalisation, qui, comme précédemment, sont l'un des préalables indispensables à des progrès véritables dans les entretiens intercommunautaires. La Force des Nations Unies a réussi à remplir son mandat originel en prévenant les combats et en contribuant au maintien de l'ordre et au retour à des conditions plus normales. Elle a joué un rôle majeur dans l'établissement de conditions permettant un règlement politique. On ne pouvait en attendre davantage. A bien des égards, la Force peut être citée en exemple, et elle représente une expérience des plus précieuses pour d'éventuelles opérations futures du maintien de la paix.

70. Cela dit, je dois déclarer ici que mon gouvernement espère sincèrement que l'étude actuellement en cours sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects viendra corriger le seul grand défaut de l'opération de Chypre, qui réside dans la manière dont la Force est financée. Mon gouvernement partage l'avis du Secrétaire général qu'il n'est absolument pas satisfaisant d'avoir à compter sur les contributions volontaires d'un nombre relativement réduit d'Etats Membres. Nous sommes fermement d'avis qu'une opération de maintien de la paix fondée sur des décisions du Conseil de sécurité et menée au nom de tous les Etats Membres devrait être financée par tous.

71. Le Conseil de sécurité vient de décider de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 décembre 1969, et je suis autorisé à annoncer que la Finlande est prête à maintenir un contingent au sein de la Force pendant cette nouvelle période, en vertu des mêmes dispositions que précédemment. En outre, la Finlande continuera, cette année, ses contributions financières volontaires pour le maintien de la Force, et ce au même niveau que précédemment, en dépit de la réduction des effectifs de cette force. Si nous agissons ainsi, c'est dans l'espoir que des progrès véritables dans le sens d'une solution pacifique pourront être accomplis, ce qui permettrait de mener à une heureuse conclusion cette opération de maintien de la paix.

72. Je ne voudrais pas terminer sans féliciter, au nom de mon gouvernement, tous ceux qui ont oeuvré et continuent d'oeuvrer en faveur d'un règlement pacifique à Chypre. Ma délégation est très heureuse aussi de l'hommage rendu par le Secrétaire général et par d'autres au général Martola, le commandant finlandais de la Force des Nations Unies à Chypre.

² Voir résolution 266 (1969).

73. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, au moment où vous dirigez ce conseil, et à féliciter aussi les ambassadeurs Khatri et Shahi, présidents sortants.

74. Le Conseil ne s'est pas réuni pendant deux mois. C'est là une inactivité aussi inusitée que bienvenue. Malheureusement, elle ne reflète nullement une absence de controverses et de conflits dans le monde; ceux-ci abondent. Mais ceux d'entre nous qui fréquentent depuis longtemps ce conseil de sécurité savent que la première, peut-être, de ses règles non écrites est qu'il n'est pas indiqué de convoquer cet organe tant qu'il n'existe pas de perspectives véritables de parvenir à une entente. Ce n'est qu'alors que l'on peut espérer des mesures concertées effectives. Convoquer ce conseil sans pouvoir l'escompter peut faire plus de mal que de bien et risque, parfois, d'envenimer les controverses et d'intensifier les conflits.

75. Aujourd'hui, cependant, nous nous sommes réunis avec un objectif bien clair. Nous avons pris une décision ensemble. Nous avons agi ensemble. Chaque fois que nous parvenons à le faire, ce doit être une raison de se réjouir. Tout pas en avant en matière de coopération internationale est un progrès sur la longue voie devant conduire à un monde meilleur et plus sûr.

76. Nous sommes heureux d'avoir pu agir à l'unanimité. Nous sommes plus heureux encore que cela se soit passé sous la direction d'un président que nous avons appris à respecter comme chef et comme exemple à suivre, pour sa bonne volonté, sa bonne humeur et le bon jugement dont il fait preuve.

77. Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous avons, une fois de plus, démontré notre appui pour l'un des efforts les plus soutenus qui se soient jamais poursuivis en matière de maintien de la paix sur le plan international. La prorogation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, que nous avons approuvée aujourd'hui, la conduira presque au terme de sa sixième année d'existence. Nous avons, à ce jour, réaffirmé 18 fois le mandat original de la Force. Nul ne pourra nous accuser de manquer de persévérance dans la recherche de la paix !

78. Nous ne devons nous laisser d'aller dans le bon sens. Mon pays, je suis heureux de le dire, a joué tout au long un rôle de premier plan dans cette opération de maintien de la paix. Dès le début, nous avons fourni le plus fort contingent militaire au sein de cette force; nous avons subvenu à son entretien. Nous continuerons à le faire pendant les six prochains mois.

79. De plus, nous continuerons d'apporter une contribution financière bénévole substantielle pour financer la Force. Notre contribution bénévole pour les six prochains mois s'élèvera à 625 000 livres sterling. La contribution totale que mon pays aura bénévolement apportée depuis l'établissement de la Force représentera donc un total de près de 22 millions de dollars.

80. Nous aurions peut-être préféré une extension moins longue que six mois, mais nous ne voulons pas non plus nous trouver en deçà de quiconque pour ce qui est de

l'appui militaire, matériel, logistique et financier que nous donnons à cette entreprise unique des Nations Unies. Nous sommes fiers de pouvoir ainsi maintenir la paix sur le plan pratique, et plus fiers encore de le faire en si bonne compagnie.

81. Ayant exprimé cette satisfaction sincère de notre vote unanime d'aujourd'hui, j'ai deux choses encore à dire sur des questions qui nous préoccupent sérieusement.

82. Il y a tout d'abord la question du financement. Il y a eu, je crois, une très faible réduction du vaste déficit accumulé. Mais la dette qui demeure, et qui est de plus de 8 millions de dollars, est un reproche adressé aux parties, aux membres de ce conseil et à l'ensemble des Membres des Nations Unies. Il est intolérable — je l'ai dit souvent — que nous présentions des exigences au Secrétaire général sans lui fournir ensuite les moyens et ressources nécessaires pour en assurer la réalisation.

83. Le volume du déficit et le fardeau financier que supportent quelques-uns d'entre nous nous imposent la recherche constante d'économies possibles. Le Secrétaire général a parlé de l'attention donnée à la possibilité de réduire le coût de la Force sans en entamer l'efficacité. Nous nous en félicitons. L'efficacité de la Force est notre première préoccupation, mais nous nous féliciterions véritablement d'une étude très ample sur le rapport entre dépenses et efficacité qui serait entreprise rapidement sous la direction du Secrétaire général. L'objet de cette étude serait d'obtenir une réduction des frais sans diminuer la capacité de la Force d'aider au maintien de la paix.

84. Une autre question présente à notre esprit est celle d'un progrès vers un règlement définitif. Nul, après lecture du rapport du Secrétaire général, ne saurait manquer de préoccupations quant à l'avenir.

85. Je crois depuis toujours que nous devons faire état des éléments positifs, et il est, certes, sage d'agir ainsi à Chypre. Chypre est une île bénie à bien des égards et nous prions tous pour que vienne le jour où elle sera libérée du fléau de la méfiance entre les communautés et la dispute entre les factions. Lorsque nous étions réunis il y a six mois, nous avons été heureux que le Secrétaire général pût alors nous dire que "les six derniers mois ont été satisfaisants pour ce qui est de la paix à Chypre". Une fois de plus, nous avons l'avantage de disposer d'un rapport pénétrant et perspicace du Secrétaire général. Nous avons l'avantage également de disposer d'une Force des Nations Unies expérimentée, sous la direction compétente du général Martola. Nous avons aussi l'avantage de profiter des qualités et de l'habileté de l'ambassadeur Osorio-Tafall. Nous voyons l'avantage des discussions qui se sont déroulées entre M. Glafkos Clerides et M. Raouf Denktash et nous savons qu'il ne saurait y avoir de meilleurs représentants. Nous avons tout lieu de croire que les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie souhaitent un règlement prompt et définitif.

86. D'autres avantages, d'autres progrès ont été relevés dans le rapport du Secrétaire général. L'absence d'incidents graves ou de désordres s'est maintenue. Il y a eu des améliorations dans les domaines économique et social. Les communautés se sont rapprochées au niveau des villages. Il

y a un contact accru, une confiance mutuelle plus grande et une coopération plus intensive dans des entreprises constructives pour le bien de tous. Tout cela représente d'excellentes nouvelles. Il y a en fait de nombreux facteurs favorables.

87. L'année écoulée a été si satisfaisante du point de vue de l'absence de violence et nous pouvons constater tant d'avantages lorsque nous examinons la situation actuelle — et il y a de si grandes possibilités de nouveaux progrès dans la coopération économique amicale — que nous ne pouvons qu'être déconcertés lorsqu'on nous rappelle que toutes ces possibilités et tous ces avantages pourraient encore maintenant être réduits à néant.

88. Aujourd'hui, lorsque nous voyons que le peuple de l'île a tant progressé vers une heureuse libération des divergences et des dangers du passé, il serait vraiment inadmissible d'assister à un retour à l'amertume ou aux effusions de sang.

89. Cependant, l'avertissement lancé par le Secrétaire général et tous ceux qui le représentent si bien est réel et inquiétant. Le Secrétaire général nous avertit que le temps ne joue peut-être pas en faveur de la paix. Le même souci a été marqué par l'ambassadeur de Grèce dans le discours qu'il vient de prononcer. Nous ne pouvons qu'être vivement préoccupés lorsque nous voyons, dans le rapport du Secrétaire général, ce mot déplaisant "impasse", bien que l'impasse, pour l'heure, soit encore un danger et non pas une réalité.

90. Dans toute négociation, il arrive un moment où les circonstances favorables convergent. Il me semble qu'elles convergent en ce moment à Chypre. Si nous laissons passer, sans en profiter, cette étape et cette occasion, elles ne reviendront peut-être jamais.

91. Nous avons dit souvent que la solution des problèmes de Chypre doit être trouvée par le peuple de Chypre. Il doit en être ainsi. Mais nous tous, et surtout ceux qui se sont efforcés d'être de quelque secours dans le passé, devons sans aucun doute user de toute notre influence pour encourager et étayer les efforts de ceux qui travaillent à la compréhension et à la coopération. Nous sommes tous du côté de ceux qui oeuvrent pour la suppression des barrières et pour la prospérité dans l'amitié et la liberté.

92. Tous les facteurs favorables demeurent. Nous attendons maintenant avec ferveur une plus grande initiative, une initiative dans la générosité, la foi et l'ampleur de vues. Qu'il me soit permis de suivre l'exemple du représentant de la Turquie et de citer Shakespeare. Comme l'a dit Shakespeare, nous pouvons dire à M. Clerides et à M. Denktash ce que la population s'est écriée du haut des murailles de Famagusta tandis qu'apparaissait le navire de l'un de mes prédécesseurs, le gouverneur Othello :

Apportez un feu ravivé à nos esprits éteints,
et donnez réconfort à Chypre tout entière.

93. M. KHATRI (Népal) [*traduit de l'anglais*] : Lorsque, le 10 décembre 1968, le Conseil a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une période de six

mois, nous étions nombreux à espérer que cette prolongation constituerait un délai de grâce suffisant pour permettre aux conversations alors en cours entre les communautés de produire quelques résultats concrets et heureux. Cet espoir a été déçu; mais, d'autre part, nous comprenons aussi la gravité des divergences qui séparent les communautés sur des questions fondamentales et la nécessité faite aux négociateurs de travailler avec patience et persévérance plutôt que de faire preuve d'une hâte injustifiée.

94. Depuis 15 mois environ, la République de Chypre connaît l'harmonie entre les communautés et une tranquillité qui étaient inconnues dans l'histoire contemporaine de l'île. L'année qui s'est écoulée a été heureuse. Il y a eu des indices très nets et fort bien accueillis — le Secrétaire général en a parlé — montrant que toutes les parties intéressées sont passées de l'affrontement à la négociation et de la division à la conciliation.

95. Il n'en demeure pas moins que, malgré ce progrès, le règlement du problème de Chypre demeure lointain. Quelle que soit la satisfaction que nous inspire le succès limité des conversations entre les communautés, par exemple la création de deux sous-comités, ma délégation ne peut manquer de se rallier à la profonde inquiétude qu'exprime le Secrétaire général devant "la lenteur avec laquelle progressent ces entretiens". A bon droit, le Secrétaire général "redoute qu'un délai trop long ne compromette le règlement du problème de Chypre au lieu de le faciliter".

96. Ma délégation voudrait adresser un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles tiennent compte de la crainte exprimée par le Secrétaire général et qu'elles fassent un effort de plus en plus énergique et soutenu afin d'accélérer les pourparlers entre les communautés. Pour ce qui est de ma délégation, elle estime que les parties feraient bien, à titre immédiat, de faire tout ce qui dépend d'elles pour assurer à la population tout entière une liberté absolue de déplacement à l'intérieur du pays, indépendamment de ses liens avec telle ou telle communauté. Nous sommes convaincus, nous aussi, que cette mesure rapprocherait indubitablement les deux communautés.

97. Ma délégation a constaté avec satisfaction qu'au cours des six derniers mois il y a eu une réduction très nette du nombre d'incidents avec coups de feu. Il convient de féliciter la Force des Nations Unies pour les efforts tenaces qu'elle déploie en vue de faciliter le désengagement militaire chaque fois que cela est possible. Cette question de désengagement militaire est un problème épineux; mais nous estimons qu'il y a là un autre domaine dans lequel les parties intéressées peuvent utilement entreprendre des mesures de conciliation. A notre sens, elles devraient de plus en plus mettre à profit les bons offices offerts par la Force en vue du désengagement militaire, et chaque fois que l'une ou l'autre partie affirme qu'il y a eu mauvaise foi, la Force devrait se voir accorder et non refuser la possibilité de procéder à une enquête. Cette pratique, appliquée de part et d'autre, contribuerait, j'en suis certain, à créer une atmosphère favorable, de bonne volonté, de confiance et de compréhension réciproques.

98. A ce propos, il est toutefois satisfaisant de constater que le rythme du progrès amorcé au printemps de l'année

dernière dans l'évolution de la situation à Chypre s'est maintenu, voire accéléré au cours des six derniers mois. Dans l'intérêt de la paix et pour la réussite des conversations actuelles entre les communautés de Chypre, le Secrétaire général estime — et tous lui font écho — qu'il s'impose de prolonger pour six mois la présence de la Force des Nations Unies.

99. Ma délégation respecte l'opinion et le jugement du Secrétaire général. Les entretiens entre les communautés sont arrivés à un point crucial et nous estimons qu'il incombe au Conseil de sécurité de contribuer au succès de ces pourparlers en prolongeant le mandat de la Force comme le recommande le Secrétaire général. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur de la résolution, espérant que cette nouvelle période de six mois sera mieux mise à profit par les parties et qu'à la fin de cette période il sera possible pour le Conseil d'envisager le retrait de la Force.

100. En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, rendre hommage au Secrétaire général dont les efforts inlassables et le constant souci de paix sont reconnus par tous. Nous avons également à exprimer notre reconnaissance et notre estime à son représentant spécial, M. Osorio-Tafall, au commandant, le général Martola, ainsi qu'aux officiers et aux hommes de la Force des Nations Unies pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs tâches importantes. Nous remercions également de tout coeur les pays dont les contributions volontaires sous forme d'effectifs militaires et de fonds ont rendu possible cette opération de maintien de la paix des Nations Unies.

101. M. BERARD (France) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire notre profonde satisfaction de vous voir occuper pour ce mois de juin les hautes fonctions de président de notre conseil, vous dont nous connaissons la compétence, les hautes qualités d'esprit et de coeur et le talent diplomatique.

102. Permettez-moi aussi de féliciter vos deux prédécesseurs, nos collègues du Pakistan et du Népal, pour la manière exemplaire dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

103. Le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre vient, encore une fois, d'être prorogé pour une période de six mois par le Conseil de sécurité. Je souhaiterais expliquer en quelques mots dans quel esprit la délégation française a voté la résolution qui vient d'être adoptée.

104. Le rapport du Secrétaire général que ma délégation a examiné avec attention constate que la situation à Chypre a continué de s'améliorer au cours des derniers six mois, malgré la tension qui persiste dans certaines zones de l'île. Sans doute se féliciterait-on sans réserve de cette évolution si l'on ne lisait dans le rapport — ainsi que dans celui de décembre dernier — que "... il n'est pas encore apparu de résultats substantiels en ce qui concerne les problèmes fondamentaux qui séparent les deux parties" [S/9233, par. 80].

105. Les espoirs — que nous partageons avec notre Secrétaire général — de voir s'instaurer un règlement durable du problème se fondent sur les entretiens qui se déroulent à

Nicosie entre les dirigeants des communautés chypriotes grecque et turque. Sans se dissimuler les difficultés existantes, la délégation française souhaite vivement que les parties en cause prennent conscience de la nécessité d'intensifier leurs efforts pour aboutir rapidement.

106. Le Conseil ne saurait, en effet, perpétuer un arrangement provisoire que les circonstances rendent peut-être nécessaire il y a cinq ans déjà, mais dont on peut craindre qu'il ne devienne un prétexte pour différer encore le règlement définitif du problème de Chypre. Outre les lourdes répercussions financières de l'opération, on peut redouter qu'un renouvellement routinier du mandat de la Force des Nations Unies n'incite les parties à repousser les concessions indispensables au succès des négociations. Dès lors, notre conseil poursuivrait exactement le contraire de l'objectif qu'il s'était assigné en 1964 : à savoir de faciliter une normalisation de la situation dans l'île et d'ouvrir la voie à une solution durable.

107. La délégation française s'est déclarée d'accord pour que le mandat de la Force soit prolongé pour une nouvelle période de six mois, compte tenu du souhait exprimé par les parties en cause. Ma délégation estime cependant nécessaire que ne soit pas perdue de vue la possibilité de mettre un terme, dans un proche avenir, au stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies.

108. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais] : C'est pour moi un honneur que de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations alors que vous assumez les hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Chacun des membres du Conseil connaît vos grandes qualités, que l'on n'ignore pas non plus en dehors de ces murs. Votre courtoisie, votre profonde compréhension des problèmes devant lesquels se trouve le Conseil faciliteront beaucoup l'exécution de nos travaux sous votre présidence. Je ne peux que vous promettre le plein appui de ma délégation dans votre tâche si difficile.

109. En même temps, je voudrais féliciter mon successeur, l'ambassadeur Khatri, qui a assumé la présidence du Conseil pendant le mois d'avril et qui a mis la dernière main au travail inachevé que j'ai dû lui laisser en raison de circonstances malheureuses. Il a dirigé les travaux du Conseil avec une calme sérénité, caractéristique de sa personnalité, avec une sage patience, avec compréhension, en tenant toujours compte des opinions très différentes qui se manifestent dans notre conseil.

110. Je dois féliciter également le représentant du Pakistan, l'ambassadeur Shahi, qui, en tant que membre éminent de notre conseil, a toujours fait preuve d'une intuition exceptionnellement claire, même dans les questions les plus complexes dont le Conseil se trouve saisi. Sa perspicacité lui a permis d'aider le Conseil à éviter des moments difficiles et à épargner tout au moins aux membres non permanents du Conseil un débat sur les grands problèmes de l'humanité.

111. La position de la Hongrie sur le problème de Chypre a été précisée en bien des occasions au Conseil de sécurité et ailleurs. Je me contenterai donc de mentionner brièvement quelques points importants.

112. Ce problème peut et doit être résolu par des moyens pacifiques et la population de Chypre doit résoudre, elle-même, ses problèmes internes et entre communautés sans ingérence extérieure. Seul l'exercice du droit de libre détermination permettra à cette population de revenir à une situation normale dans le pays et renforcera réellement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité de Chypre.

113. Je ne puis cacher que ma délégation pensait que les entretiens entre les communautés avanceraient plus rapidement. Nous avons espéré une solution plus rapide du problème. Il y a six mois, nous pensions que le Conseil de sécurité avait autorisé pour la dernière fois la prorogation du mandat de la Force.

114. Quoi qu'il en soit, ma délégation a appris avec satisfaction, d'après le rapport du Secrétaire général [S/9233], que le climat politique général dans l'île s'était amélioré au cours des six derniers mois, que les entretiens entre les communautés ont abouti à des résultats importants et en promettent d'autres. C'est dans cette perspective que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution, étant bien entendu que la prorogation de six mois est entièrement conforme aux dispositions de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, y compris les dispositions touchant le financement de la Force des Nations Unies à Chypre.

115. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Puis-je me joindre à mes collègues pour exprimer mes félicitations à notre président au moment où il assume ses hautes fonctions. Nous savons, Monsieur le Président, que vous vous acquitterez de votre tâche avec votre tact et votre talent habituels.

116. Je voudrais également remercier mes collègues, l'ambassadeur Khatri et l'ambassadeur Shahi, pour les services éminents qu'ils ont rendus au Conseil au cours des deux derniers mois.

117. Il y a 18 mois, la menace d'un désastre avait été écartée de justesse tandis que le Conseil examinait la situation à Chypre et l'avenir de la Force des Nations Unies dans ce pays. Il était alors, de toute évidence, nécessaire de proroger une fois de plus le mandat de la Force; nous avons pris la même décision encore en mars, en juin et en décembre de l'année dernière.

118. Au cours des six premiers mois de 1968, une amélioration considérable s'est produite dans la situation de l'île, reflétant une prise de conscience de la façon dont Chypre avait frisé la catastrophe et de la nécessité urgente de trouver un contexte dans lequel puisse intervenir un règlement qui amènerait une paix réelle dans l'île.

119. Au cours du second semestre de 1968, ce contexte a été trouvé — cela est tout à l'honneur des dirigeants chypriotes, grecs et turcs, ainsi que des représentants du Secrétaire général qui les ont aidés de manière admirable — et pour la première fois, depuis les événements de 1963, les deux parties ont commencé à négocier directement et des conversations entre communautés se sont enfin engagées. Toutefois, ces entretiens se poursuivent maintenant depuis un an. Il va de soi que ce conseil souhaite voir progresser ces

entretiens; nous espérons que les parties elles-mêmes partagent ce sentiment d'urgence. Le monde porte depuis trop longtemps le poids de la crise de Chypre; mais ce poids en est plus lourd encore pour ceux qui sont directement intéressés. Nous devons tous faire preuve de patience, mais nous partageons le souci exprimé par le Secrétaire général dans son rapport du 3 juin qu'il "n'est pas encore apparu de résultats substantiels en ce qui concerne les problèmes fondamentaux qui séparent les deux parties" [S/9233, par. 80].

120. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour penser que l'activité de maintien de la paix de la Force des Nations Unies:

"... représente un élément indispensable pour entretenir et améliorer encore l'atmosphère de calme dans l'île et pour favoriser les mesures de normalisation; ce sont là, comme par le passé, les deux principales conditions pour que les entretiens entre les deux communautés progressent sensiblement" [ibid., par. 83].

121. Nous avons donc appuyé la recommandation de prorogation du mandat de la Force pour six mois.

122. Toutefois, songeant à l'avenir, nous demandons aux parties à Chypre d'édifier quelque chose sur les progrès obtenus, de pousser les mesures destinées à normaliser la situation dans l'île et de poursuivre, avec la détermination de réussir, la recherche d'un règlement négocié de leurs problèmes. Comme lord Caradon l'a justement souligné, l'enjeu, pour elles, est trop fort pour qu'elles puissent se permettre d'échouer. Si, comme nous l'espérons, des progrès sont faits vers une solution finale, permettant une réduction parallèle des tensions internes, je suis certain que nous nous attendrons tous que le Secrétaire général envisage une réduction correspondante des effectifs de la Force. Je suis convaincu que le Conseil serait fort heureux que des conditions de stabilité permettent, en toute sécurité, de réduire les effectifs et, à plus long terme, de mettre fin à la mission, une fois que l'accord se serait fait sur le fait que la Force n'est plus nécessaire. Ma délégation espère que le Secrétaire général et les parties ne perdront pas de vue ces objectifs et procéderont à une réévaluation de la situation de la Force au cours des six prochains mois.

123. Mon gouvernement a beaucoup contribué au financement de la Force des Nations Unies et, encore que nous entendions continuer notre appui financier à cet effort de maintien de la paix, nous nous préoccupons de plus en plus du fardeau que cela représente et du déficit croissant causé, comme le remarque le Secrétaire général, par le fait que certains Membres ne prennent pas leur juste part du fardeau.

124. Nous espérons donc que le Secrétaire général, qui, aux termes du mandat de la Force, est responsable de "la composition et de l'effectif, de cette force", entreprendra un examen approfondi des possibilités d'économies réelles dans l'utilisation de la Force, y compris une étude des éventuels aménagements du personnel compatibles avec l'aptitude de la Force à continuer de s'acquitter pleinement de ses fonctions actuelles.

125. En outre, nous demandons instamment aux autres Membres, et en particulier aux membres du Conseil de

sécurité, de revoir leur position en ce qui concerne leurs contributions financières. La communauté mondiale tout entière profite du maintien de la paix à Chypre, et ceux qui ont une responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ont l'obligation spéciale de porter une part équitable du fardeau.

126. Nous partageons le désir de M. Jakobson de voir trouver rapidement des moyens plus efficaces et plus généraux de financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Entre-temps, toutefois, les Etats-Unis espèrent que les Membres qui n'ont pas encore contribué financièrement à la Force le feront maintenant afin que celle-ci puisse continuer à remplir ses importantes fonctions avec la certitude d'un avenir assuré.

127. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Avant de faire connaître la position de la délégation soviétique sur le fond de la question considérée, je voudrais m'associer aux vœux et aux félicitations qui ont déjà été adressés par les orateurs précédents à vous-même, Monsieur le Président, et à vos prédécesseurs, nos éminents collègues représentant deux Etats avec lesquels l'Union soviétique entretient des relations d'amitié et de coopération, les ambassadeurs du Népal et du Pakistan, qui se sont acquittés de façon remarquable de ces hautes fonctions avant que vous ne les assumiez à votre tour.

128. Permettez-moi d'exprimer le vœu sincère que le Conseil de sécurité, dont vous dirigerez les débats et assurerez la présidence, s'emploiera avec succès à résoudre les questions soumises à son examen, afin de consolider la paix internationale, de développer l'amitié et la coopération entre les peuples et de servir efficacement la cause de la libération des peuples qui continuent à souffrir sous le joug du racisme et du colonialisme.

129. La position de l'Union soviétique sur la question de Chypre est bien connue. Elle a été exposée à maintes reprises dans les déclarations du Gouvernement soviétique dans les interventions de ses représentants, et notamment au Conseil de sécurité.

130. A propos de la nouvelle discussion de la question de Chypre au Conseil de sécurité, la délégation soviétique juge nécessaire de confirmer que cette position garde toute sa force et toute sa signification. L'Union soviétique se fonde et se fonde toujours sur le principe selon lequel la question de Chypre peut et doit être réglée par des moyens pacifiques, dans l'intérêt du peuple chypriote tout entier, dans l'intérêt des deux communautés nationales qui le composent. Ce règlement de la question contribuerait également à la détente dans la région de la Méditerranée orientale. L'Union soviétique appuie fermement la lutte des Chypriotes pour la pleine indépendance, l'entière souveraineté et l'intégrité territoriale de leur patrie, la République de Chypre qui, étant un Etat Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, poursuit une politique de paix et de non-alignement à des blocs militaires.

131. La solution des problèmes intérieurs de la République de Chypre est l'affaire des Chypriotes eux-mêmes. Ce sont eux qui doivent régler leurs affaires intérieures, sans

intervention étrangère. Les droits légitimes des communautés grecque et turque de Chypre doivent être pleinement respectés de tous.

132. L'Union soviétique s'élève catégoriquement contre toute tentative pour porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre. Elle s'élève contre l'intention, qui n'est pas étrangère à certains Etats, de chercher à résoudre la question de Chypre en marge du peuple chypriote, au mépris de ses intérêts vitaux, de manière à servir les objectifs impérialistes de certaines puissances, membres du bloc de l'OTAN. Le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies tout entière doivent contrecarrer avec la plus grande fermeté toute tentative, toute intention en tout dessein de subordonner le destin du peuple chypriote à la réalisation des plans militaires de ce bloc dans le bassin méditerranéen.

133. Cette attitude de l'Union soviétique à l'égard de la question considérée procède de la ligne générale de la politique étrangère soviétique fixée par le grand fondateur de notre Etat, Lénine, dont le centenaire de la naissance sera bientôt célébré par toute l'humanité. Dès les premiers jours de son existence, suivant les instructions de Lénine, l'Etat soviétique a poursuivi une politique de paix et d'amitié entre les peuples et s'est opposé résolument et sans défaillance à leur asservissement et à leur oppression. Aujourd'hui encore, le peuple soviétique demeure un partisan convaincu de l'élimination des vestiges du colonialisme, quelles qu'en soient les formes et les manifestations.

134. La délégation soviétique n'a pas manqué de relever, dans le rapport du Secrétaire général, l'information selon laquelle, à l'heure actuelle, des entretiens se déroulent à Chypre entre les représentants des communautés grecque et turque et que ces entretiens ont pour but de régler les problèmes que posent les relations entre ces deux communautés. Malheureusement, ces entretiens traînent en longueur. Nous souhaitons sincèrement que ces entretiens entre les deux communautés nationales qui constituent la population de Chypre soient couronnés de succès. Nous partons du principe qu'ils sont une affaire intérieure de la République de Chypre. Leur heureux aboutissement servira les intérêts de tous les Chypriotes. Il est évident que ceux qui participent à ces entretiens doivent surmonter bon nombre de difficultés avant d'atteindre le but qu'ils se sont fixé. Les raisons de ces difficultés sont connues de tous. Ces raisons, comme la complexité même de la question de Chypre tout entière, sont dues à la domination des impérialistes et des colonialistes étrangers qui, pendant 80 ans, ont fait la loi à Chypre et ont cherché à écraser la lutte de libération des Chypriotes en appliquant le principe traditionnel tristement célèbre : diviser pour régner.

135. Si les colonialistes étrangers se sont efforcés jusqu'ici de mettre à profit les dissensions qu'ils avaient attisées eux-mêmes entre les communautés chypriotes pour en faire l'instrument essentiel de leur domination, surtout pendant la période de la lutte des Chypriotes pour leur indépendance, à l'heure actuelle d'aucuns dans les milieux dirigeants de l'OTAN font tout, dans le cadre de leur politique militaire et stratégique dans la région méditerranéenne, pour compliquer les relations entre ces deux communautés

chypriotes. Apparemment, il entre dans leurs plans de profiter de la situation instable dans l'île et de chercher à la transformer en un porte-avions nucléaire insubmersible de l'OTAN. Il est facile de voir que ce sont précisément là les raisons pour lesquelles la question de Chypre demeure inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

136. La délégation soviétique voudrait également insister particulièrement sur le fait que, conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, tous les pays Membres des Nations Unies doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait compliquer la situation à Chypre.

137. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies à Chypre du 3 décembre de l'année dernière au 2 juin de cette année [S/9233]. Ce rapport contient la recommandation tendant à prolonger le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre de six mois encore. A ce propos, il convient de relever le fait que plus de quatre ans se sont déjà écoulés depuis le moment où la Force des Nations Unies, composée surtout de contingents armés des pays de l'OTAN, a fait son apparition à Chypre. Cette présence prolongée de forces armées à Chypre ne saurait être considérée comme normale. Bien que la délégation soviétique n'ait pas posé la question de leur retrait de Chypre, eu égard à la position des parties directement intéressées, elle n'en exprime pas moins l'espoir que, dans un avenir qui ne sera pas trop lointain, leur stationnement à Chypre prendra fin.

138. Pour ce qui est de la résolution adoptée à la présente séance du Conseil de sécurité, la délégation soviétique juge nécessaire de rappeler avant tout que cette résolution confirme les dispositions de la résolution 186 du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, de même que les résolutions ultérieures du Conseil sur la question de Chypre.

139. Depuis le début, l'Union soviétique n'a pas jugé que la présence des troupes à Chypre était justifiée. Ce point de vue demeure le sien. Cependant, compte tenu de l'opinion et des vœux des parties directement intéressées, et avant tout du Gouvernement de Chypre, la délégation soviétique ne s'est pas élevée contre la prolongation proposée par le Secrétaire général du stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre pour six mois encore. Il va sans dire qu'à ce propos nous n'oublions pas la condition essentielle que cette prolongation de leur stationnement doit être entièrement conforme aux dispositions de la résolution 186 du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, c'est-à-dire que les fonctions actuelles de la Force des Nations Unies à Chypre demeurent les mêmes et que leur mode de financement le soit également, à savoir qu'il se fasse sur une base volontaire.

140. Certains orateurs ont évoqué la question du déficit dû à cette très longue présence de la Force à Chypre. Néanmoins, les considérations qui ont été avancées à ce propos ne sauraient, bien sûr, avoir notre accord. Leur adoption serait injuste envers bien des membres du Conseil de sécurité et bien des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

141. Une seule solution est possible à ce problème : celui qui incombe la responsabilité à long terme du problème

doit couvrir les dépenses et le déficit apparu du fait qu'il a été nécessaire d'assurer cette très longue présence de la Force des Nations Unies dans l'île.

142. Le PRESIDENT (*traduit de espagnol*) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour expliquer leur vote.

143. Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre qui a demandé à exercer son droit de réponse.

144. M. ROSSIDES (Chypre) [*traduit de l'anglais*] : Avant d'exercer mon droit de réponse je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité qui ont parlé de cette question et qui ont fait preuve de compréhension, en particulier ceux qui ont parlé de questions extrêmement importantes telles que la nécessité de la liberté de mouvement, et, en particulier, je remercie le représentant du Népal, qui a bien voulu appuyer ce que j'avais dit à propos de la liberté de mouvement pour toute la population.

145. A ce propos, je pourrais répondre à une observation faite par le représentant de la Turquie, qui a dit que les régions non ouvertes où les Turcs n'avaient pas accès et où les Grecs n'avaient pas accès non plus, sauf les militaires — personne d'autre — étaient des zones étendues. Mais l'étendue de ces zones n'a pas d'importance puisqu'elles sont très éloignées; il ne s'y trouve pas de villages, ni de routes et personne, à moins que ce ne soit expressément pour se rendre dans les zones militaires, n'est soumis à des restrictions quant à ses déplacements dans l'île.

146. Mais, par contre, là où se trouvent les enclaves chypriotes turques, elles empêchent la liberté de mouvement sur des routes importantes. Cinq voies de communications principales sont mentionnées dans le rapport; elles sont fermées, et il s'agit là de régions habitées. Les personnes qui désirent se rendre de Nicosie à Kyrenia, au lieu de le faire en 20 ou 25 minutes, doivent consacrer une heure de voyage en faisant un détour parce que les Chypriotes turcs, de façon tout à fait déraisonnable, empêchent leurs déplacements. Et cela est en train de se faire à un moment où des négociations sont en cours dans un esprit de compréhension. Les villageois de la région de Trypimeni doivent voyager pendant plus d'une heure et faire un détour pour porter leurs produits au marché. C'est cela qui constitue un obstacle à la liberté de mouvement, et cela est différent du fait que ni les Chypriotes turcs, ni les Chypriotes grecs, ni personne d'autre ne puisse se rendre dans des régions militaires fermées qui sont fort éloignées. Mais c'est la manière caractéristique dont ces questions sont traitées.

147. Je suis reconnaissant au représentant de la Turquie, qui a véritablement bien expliqué maintenant quelles sont les difficultés, si bien que l'on comprend ici pourquoi il y a un tel retard dans la solution de ce problème. Nous sommes du côté de ceux qui ont instamment demandé que les négociations aillent plus vite. Mais quelles sont les difficultés? Voyons. Le représentant de la Turquie nous dit que, de toute manière, "nous ne voulons pas perdre un pouce de nos droits" — les droits des Chypriotes turcs. Quels sont ces droits? Sont-ce les droits qu'ils ont eus pendant des siècles? Non. Sont-ce les droits qu'ils avaient pendant l'administration turque? Non. Ce sont les droits

qu'ils prétendent découler des accords de Zurich et de Londres. Or que sont ces droits ? Il y en a surtout deux : d'une part, l'essence même de la division et, d'autre part, l'essence même du déséquilibre.

148. Ces deux éléments, combinés, ont créé la situation qui a conduit aux incidents et aux combats. C'était réellement poser le décor pour les incidents et pour les combats que de diviser les villes, de diviser les tribunaux, de tout diviser, dans l'île, et de créer aussi un déséquilibre constitutionnel en vertu duquel 8 votes turcs à la Chambre des représentants pouvaient mettre en échec 42 autres voix.

149. La situation était si anormale qu'elle ne pouvait durer. C'eût été impossible. C'est pourquoi une personnalité distinguée et qui avait étudié la chose de près a pu parler de la "singularité" de notre constitution, disant que la situation était sans précédent. Lorsque cette tentative a échoué, nous avons donc déclaré : nous allons y porter remède. Comment ? En éliminant au moins une partie des divisions, en créant un Etat réellement unitaire. Il fut convenu que ce serait un Etat unitaire. Mais dès que l'on s'avise de parler d'unité, voilà que des objections s'élèvent !

150. Si le représentant de la Turquie fait objection à la déclaration du président Makarios, c'est uniquement parce que celui-ci parle d'unité. Lorsque le Président parle de "concessions", que faut-il entendre par là ? Il faut entendre : des concessions à l'égard des demandes turques, mais dans les limites raisonnables, pas jusqu'à un point où l'esprit de séparativité dans l'autonomie locale détruit l'Etat unitaire, ramène l'insécurité et les combats.

151. Que dit l'Archevêque ? Le représentant de la Turquie se plaint de la déclaration du Président citée au paragraphe 66. Voyons ce qui s'y trouve. Je vais vous le lire. "Nous avons fait preuve de bonne volonté, et nous poursuivons les entretiens dans le même esprit." Y a-t-il là matière à objections ? L'Archevêque a dit :

"Nous avons présenté des propositions constructives" — elles l'étaient, manifestement, et je voudrais pouvoir les montrer ici — "dans l'espoir de trouver une solution pacifique et applicable. Nous avons même fait plusieurs concessions. Mais il y a des limites et une ligne en deçà desquelles nous ne pouvons reculer. Nous avons déclaré et répété qu'en aucun cas les Chypriotes grecs n'accepteront une solution qui créerait une sorte d'Etat dans l'Etat et, d'une manière générale, une solution qui irait à l'encontre de la notion d'Etat unitaire." [S/9233, par. 66.]

152. C'est cela qui provoque une certaine opposition de l'autre côté. C'est de cette déclaration que se plaint le représentant de la Turquie. Je dois dire, quant à moi, que j'apprécie grandement ce qu'a dit le représentant de la Turquie qu'il ne voulait pas un Etat dans l'Etat. Si cela est vrai, alors le problème est réglé. Le représentant de la Turquie a dit : "Nous ne voulons pas la division." Je l'en remercie. J'espère, là aussi, que c'est vrai, car dans ce cas le problème est réglé.

153. Il ne s'agit pas de priver les Turcs de droits quelconques. Ils auront tous les droits possibles, des droits qu'aucune minorité n'a jamais eus dans aucun pays. Mais

quoi que l'on puisse dire, une minorité reste une minorité. On ne peut pas lui conférer le pouvoir de gouverner la majorité, de faire obstruction au fonctionnement de l'Etat, comme elle pouvait le faire selon les accords de Zurich et de Londres. Ce que nous voulons, c'est simplement protéger l'Etat contre la destruction, tout en accordant à la minorité turque tous les droits qu'elle peut souhaiter dans le cadre d'un Etat unitaire.

154. Je ne dis pas, par conséquent, que la déclaration du représentant de la Turquie, M. Eralp, n'était pas constructive, car il a déclaré qu'il était contre la division et contre l'idée d'un Etat dans l'Etat. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point et que nous pouvons parvenir à une solution du problème.

155. Je dois maintenant dire encore quelques mots au sujet de la campagne de presse. Le représentant de la Turquie s'est plaint d'une campagne de presse menée par les journaux grecs; mais on peut se plaindre davantage encore de la campagne de presse menée par les journaux turcs. Quel est le leitmotiv de la campagne de presse des Turcs ? La division. Quel est le leitmotiv de la campagne de presse des Grecs ? L'unité. On peut donc voir clairement que l'opposition se manifeste entre la division et l'unité. Je prétends que nous sommes sur la bonne voie dans la direction de l'unité, de l'harmonie, pour permettre aux Turcs, à Chypre, de jouir de la situation de citoyens libres dans un pays uni, au sein d'un peuple uni, avec une économie unie, où ils peuvent vivre en paix et dans la prospérité. Quelles sont les garanties, à cet égard ? Nous avons offert toutes les garanties possibles : une déclaration d'intentions ayant un caractère obligatoire; une inspection des Nations Unies et un commissaire des Nations Unies pour faire en sorte que tous les droits qui leur seront accordés et sur lesquels on se sera mis d'accord au cours des négociations seront pleinement protégés.

156. Pourquoi, alors, les difficultés ? J'espère que le débat qui s'est déroulé constituera un encouragement pour faire avancer les négociations et que la crainte s'évanouira de voir tout échouer parce que l'on voudrait un Etat dans l'Etat ou une division.

157. Il y a une chose encore que je voudrais dire ici. Il s'agit de la question de l'usine d'armement qui existerait en secteur turc. Ce n'est pas moi qui en ai parlé, mais le représentant de la Turquie en a fait mention. Il a dit que ce n'était pas vrai et que la Force des Nations Unies n'avait pas confirmé semblable chose. La Force, elle, déclare que la possibilité ne lui a pas été offerte de visiter les ateliers en question. S'il n'y a pas de fabrication d'armes, pourquoi ne pas permettre à la Force de vérifier ? Elle dit que de nouvelles armes fabriquées localement ont été vues dans les mains de Chypriotes turcs. Ces armes doivent donc être fabriquées là-bas. Mais elle n'a pas vu la fabrique étant donné qu'elle n'a pas eu la possibilité de visiter les ateliers en question. Ce n'est pas une raison suffisante pour affirmer que cette fabrique n'existe pas.

158. Cependant, ce sont là des questions secondaires. L'important, c'est de progresser vers une solution du problème, vers un peuple uni, dans un Etat véritablement uni, et, de la sorte, d'assurer à l'ensemble de la population de Chypre la paix, la prospérité et le bien-être.

159. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Le représentant de la Turquie a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

160. M. ERALP (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas tellement pour exercer mon droit de réponse que pour relever que l'on peut trouver une réponse complète aux observations de l'ambassadeur Rossides dans ma déclaration originale. C'est avec grand regret que je dois placer certaines portions de la dernière intervention de l'ambassadeur Rossides parmi les déclarations auxquelles j'ai fait objection précédemment, car elles reflètent un esprit qui ne vise nullement à maintenir cette atmosphère de calme si essentielle au progrès des entretiens intercommunautaires.

161. Je ne reviendrai pas en détail sur les divers points soulevés par l'ambassadeur Rossides. Il a dit qu'il aurait aimé pouvoir nous montrer les propositions récemment faites par l'administration chypriote grecque dans le cadre des entretiens intercommunautaires, pour nous prouver combien elles étaient raisonnables et combien elles contenaient de concessions. La chose est actuellement en cours de discussion dans l'île, de sorte que je ne l'évoquerai pas ici.

162. Je dirai simplement que la communauté turque a commencé par faire des objections puisqu'elle a examiné cette affaire d'une manière constructive. Elle a demandé des précisions et elle se réserve de présenter des contre-propositions. La chose principale qu'il faut comprendre, à cet égard, c'est que ce qui compte, ce n'est pas d'accorder des concessions à une minorité, mais bien de reconnaître les droits d'une communauté qui est admise à ce titre dans la structure de la République. M. Rossides a demandé de quels droits il s'agissait. Pour nous, ils sont parfaitement clairs : ce sont les droits communautaires inscrits dans la Constitution de l'île. Ce ne sont pas des droits qui découlent de l'administration britannique ou de l'administration turque, mais des droits librement négociés, librement acceptés et inscrits dans la Constitution. Le représentant de Chypre a cité une certaine source qui estimait que la constitution était une "singularité".

163. Bien entendu, le Conseil sait que l'autorité la plus qualifiée pour se prononcer sur la Constitution, c'est-à-dire le Président du Tribunal constitutionnel, qui était allemand, était tout à fait convaincu que la Constitution pouvait être appliquée moyennant de la bonne volonté. Après avoir dit cela et pour avoir défendu cette opinion, il fut chassé de l'île.

164. Un détail éloquent : j'avais parlé de la question de l'usine qui, avait-on dit, avait été établie dans le secteur turc, parce qu'il en était fait mention au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général. L'ambassadeur Rossides, naturellement, a dit que la Force des Nations Unies avait précédemment observé de nouvelles armes qu'on croyait être de fabrication locale. Il a soigneusement omis de citer

la phrase complète : "La Force avait précédemment noté l'existence de nouvelles armes portatives, que l'on estimait être de fabrication locale." L'usine dont on suppose l'existence était censée fabriquer des bazookas, des mortiers et des armes portatives.

165. Ce sont là des questions secondaires que je n'aurais pas voulu relever, et j'espère que ce sera la fin de notre débat. Nous devons tourner nos regards vers l'île et espérer que les entretiens qui se dérouleront entre les communautés seront couronnés de succès.

166. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

167. M. ROSSIDES (Chypre) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais exprimer l'espoir qu'après cette séance les négociations à Chypre pourront aller de l'avant plus rapidement, dans une atmosphère de plus grande compréhension, avec moins de méfiance et plus de confiance de part et d'autre afin que nous puissions parvenir à une solution raisonnable, dans un Etat unitaire comme convenu sans les éléments de division qui le détruiraient.

168. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. A ce stade de nos travaux, je voudrais remercier les Etats, les gouvernements, les organisations et les diverses personnes dont je ne citerai pas les noms, ainsi que le Secrétaire général, que je tiens à nommer, pour les efforts qu'ils ont déployés en commun et pour l'aide généreuse qu'ils ont apportée afin que règne l'harmonie, la paix, la justice et la prospérité à Chypre.

169. Le Conseil a achevé l'examen du point inscrit à son ordre du jour; mais avant de lever la séance, je voudrais user encore de mes prérogatives de président pour ajouter quelques mots que m'inspirent deux motifs principaux.

170. Je voudrais d'abord faire une mise au point. En règle générale, celui qui remplit les fonctions de président s'adresse à ceux qui demandent la parole en faisant précéder le titre du représentant de l'adjectif "distingué". En m'abstenant de le faire, j'ai, d'une certaine manière, failli à la tradition. Mais je l'ai fait pour une seule raison, que je tiens à préciser : à mon avis tous les représentants qui siègent au Conseil réunissent les qualités et les distinctions les plus éminentes, auxquelles je me plais à rendre hommage à nouveau.

171. Enfin, je voudrais exprimer ma vive reconnaissance aux membres du Conseil qui ont prononcé à mon égard des paroles extrêmement élogieuses qui témoignent de leur amitié. Aucun président ne peut remplir ses fonctions sans la coopération loyale et entière des membres du Conseil. Je sais que je peux compter sur la coopération loyale et entière de tous les membres du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
